

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE DAME DE MONTAUBAN

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
INTÉRESSÉS PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :

#2025-245-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 345  
CONCERNANT LA CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARC.

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE

QUE lors d'une séance tenue le 13<sup>e</sup> jour de février 2025, le conseil a adopté :  
*le premier projet de règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement #345  
concernant la cession de terrain pour fin de parc.*

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 mars 19 h 00** au 477 avenue  
des Loisirs à Notre Dame de Montauban lors de la séance du conseil. Au cours de cette  
assemblée, le conseil expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et  
organismes qui désirent s'exprimer,

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité et sur le  
site web.

**DONNÉ À NOTRE DAME DE MONTAUBAN,  
CE 4<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2025**



---

Nancy Laganière  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe  
de la Municipalité de Notre Dame de Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai  
publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 4<sup>e</sup> jour de mars 2025 aux endroits prévus.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 4<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2025**



---

Nancy Laganière  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe